

INVITATION A MANIFESTER SON INTERET A SE PORTER ACQUEREUR A LA CESSION DE L'ENTREPRISE ET DES ACTIVITES DE VALTUR S.p.A.

[Extrait – Le texte complet est disponible sur <http://www.valtur.it/amministrazione-straordinaria/>]

EXPOSE

- Valtur S.p.A. est un Tour Opérateur ayant son activité en Italie et à l'étranger, avec une position de leader dans le secteur des formules de village vacances.
- En date du 18 octobre 2011, le Ministère du Développement Economique a déclaré l'ouverture à l'encontre de Valtur S.p.A. de la procédure collective d'administration extraordinaire prévue par l'article 2 alinéa 2 du décret-loi du 23 décembre 2003, n. 347 converti, après modifications, en loi du 18 février 2004 n. 39, et a également désigné en tant que Commissaires spéciaux les avocats Stefano Coen, Daniele Discepolo et le Prof. Andrea Gemma.
- En date du 21 octobre 2011, le Tribunal de Milan a déclaré l'état d'insolvabilité de Valtur S.p.A. en vertu de l'article 2 alinéa 2 du décret-loi du 23 décembre 2003, n. 347 converti, après modifications, en loi du 18 février 2004 n. 39.
- Afin de permettre la continuité des activités économiques de la société et en vertu des dispositions de l'article 8 du décret-loi du 23 décembre 2003, n. 347, converti, après modifications, en loi du 18 février 2004 n. 39, et afin de compléter la rédaction du programme prévu par l'article 54 du décret-législatif n. 270/99 selon les indications de l'article 27 du même décret, les Commissaires spéciaux ont l'intention de procéder à une première évaluation des personnes, morales ou physiques, intéressées à la cession de droits, participations, fonds de commerce et branches de fonds de commerce, étant entendu que ces éléments constitueront le périmètre des activités organisées par Valtur S.p.A. (le « Périmètre de l'Entreprise »)

Ceci exposé, les Commissaires spéciaux

INVITENT

Tout intéressé à participer comme acquéreur à l'éventuelle procédure de cession du Périmètre de l'Entreprise à nous adresser sa manifestation d'intérêt, sans force obligatoire, avec engagement de souscrire un accord de confidentialité et accès à la *data room*.

La manifestation d'intérêt devra parvenir, par lettre recommandée avec avis de réception ou courrier électronique certifié (« PEC »), au plus tard le 15 décembre 2011 à 12:00 (heure locale de Rome), à l'attention du Secrétariat des Commissaires spéciaux, au 2 Via Inverigo, 20121 Milan, email: valtur@pec.valtur.it, éventuellement anticipée par télécopie, au n° +39.02.30099604.

La publication de cette annonce, la réception des manifestations d'intérêt et toute autre activité liée n'entraîneront pour Valtur S.p.A. et pour les Commissaires spéciaux aucun type de responsabilité, même à titre précontractuel.

Cette annonce constitue uniquement une invitation à manifester son intérêt et non pas une invitation à formuler une offre, ni une offre au public telle qu'indiquée à l'article 1336 du code civil italien, ou un appel public à l'épargne sur le fondement des articles 94 et suivants du décret-législatif n. 58/98.

[Version synthétique]

Cette annonce est soumise à la loi italienne et le Tribunal de Milan sera compétant à connaitre tout différend la concernant.

Cette annonce est publiée en italien, anglais et français.

Les Commissaires spéciaux

Avv. Stefano Coen

Avv. Daniele Discepolo

Prof. Avv. Andrea Gemma